

grand nombre de ceux-ci ont complètement abandonné la pêche. Je ne me serais pas opposé à ce que le gouvernement prenne une mesure semblable à la fermeture de la saison à l'automne, mais, au nom du bon sens, je me demande pourquoi le gouvernement l'a prise en pleine saison de pêche? Je ne puis comprendre et j'imagine que la plupart des ministres ne le peuvent pas non plus, car tandis qu'ils font de jolies phrases à propos de la pollution de l'environnement, il ressort que le gouvernement n'est pas encore prêt à agir. Ce n'est pas la société en général, mais quelques douzaines de pêcheurs qui vivent déjà bien au-dessous du seuil de la pauvreté qui doivent en subir les conséquences, et le gouvernement semble consentant à leur en faire payer tout le prix. C'est injuste, stupide et déraisonnable, monsieur l'Orateur.

Que l'on parle des dangers qui menacent l'environnement, c'est très bien, monsieur l'Orateur. Mais un autre problème doit aussi être envisagé, celui des personnes qui subissent un tort, sans qu'il en soit de leur faute, par suite de la pollution, en d'autres termes, les spectateurs innocents. La pollution des cours d'eau n'est pas imputable aux pêcheurs, ni à l'industrie touristique, ni, à plus forte raison, aux Indiens qui comptent sur la pêche pour assurer leur subsistance et leur revenu.

Quelles sont les solutions possibles? Des ministres, tant de l'Ontario que du gouvernement fédéral, viennent dire à ces gens: «Vous pouvez intenter des poursuites aux pollueurs.» Ces ministres sont censés être très intelligents. Je ne suis pas avocat, monsieur l'Orateur, mais, selon certains membres de cette profession, quiconque est assez stupide pour croire qu'un pêcheur ou l'exploitant d'une entreprise touristique peut poursuivre un pollueur, ou aurait les ressources nécessaires pour aller jusque-là, ne connaît ni le droit ni la pratique du droit.

La société, il me semble, à un rôle précis à jouer, par l'intermédiaire de ses gouvernements, en matière de compensation à apporter à ceux qui sont touchés par la pollution et non seulement par l'hydrargyrisme. Si nous examinons tout le milieu, nous trouverons, j'en suis persuadé, d'autres polluants et d'autres gens lésés, tout aussi innocents que ces pêcheurs et ces exploitants de camps de touristes. A mon avis, le gouvernement devrait élaborer une politique visant à les dédommager. Il est injuste de laisser retomber tout le fardeau de la pollution sur des producteurs marginaux de divers produits et services alors qu'ils n'en sont pas responsables, qu'ils n'ont pas causé cette pollution. Pourtant, ce sont eux qui en font les frais.

Qu'on me permette de dire quelques mots de la façon dont en sont atteints les Indiens qui habitent en bordure des cours d'eau. En premier lieu, ils ont dû abandonner la pêche commerciale. Cette pêche leur importait non surtout à cause de la revente, mais en tant que moyen de subvenir à leurs besoins, en tant que contrepartie du chômage et de la perte de revenus. On leur dit maintenant qu'ils ne peuvent plus s'adonner à la pêche commerciale. Leurs pêcheries traditionnelles ont été soustraites à leur utilisation.

En outre, des fonctionnaires du ministère provincial des terres et forêts leur ont dit qu'en aucun cas leurs femmes ne devaient manger de poisson contaminé par le

[M. Reid.]

mercure, car le mercure tend à se concentrer dans le fœtus.

Nous avons éliminé leur ressource alimentaire traditionnelle. Nous avons fait monter le coût de la vie chez eux. Nous avons supprimé une partie de leurs recettes en espèces, provenant de la pêche. Nous avons également détruit une autre de leurs sources de revenus, à part un peu de coupage et d'abattage de bois,—je veux parler de l'industrie touristique. Bien des gens peuvent penser que le travail dans les camps de touristes n'est pas important, mais dans le nord-ouest de l'Ontario, cela représente 10 p. 100 des emplois disponibles. Vous ne pouvez éliminer d'un coup ces importants employeurs sans en ressentir les effets nocifs.

Que devrait faire le gouvernement fédéral dans ces cas? Les Indiens ne comprennent pas le principe de l'indemnité pour la perte qu'ils ont subie. Ils n'y voient qu'une autre forme d'aide gouvernementale. Ceux d'entre eux qui veulent se perfectionner, qui veulent sortir et travailler dans les camps de tourisme essuient un refus et rien n'indique que le gouvernement est maintenant prêt à agir et à donner de l'aide à ces gens. Les ministériels continuent de se carrer dans leurs gros fauteuils rembourrés en attendant la disparition du problème.

Monsieur l'Orateur, nous ne pouvons pas rendre aux Indiens ce que nous leur avons pris: une façon de vivre, de s'adapter à la société qui les cerne. Nous avons détruit cela, et nous ne pouvons rien donner en compensation. Les Indiens le savent. Nous pouvons acheter les parts d'autres personnes, les indemniser et elles comprennent. Mais les Indiens, non. Quand nous considérons ce que nous avons enlevé aux Indiens, nous aussi savons que nous ne pouvons pas les indemniser et nous savons que l'Indien a raison.

Je voudrais, en quelques mots, donner certains détails sur la situation pénible des exploitants de camps touristiques et de ceux que, régulièrement, ils emploient. Je le répète, monsieur l'Orateur, la pêche est l'élément essentiel de l'industrie touristique du nord-ouest de l'Ontario. Ayant supprimé le poisson dans une grande partie de la région, nous avons de ce fait anéanti les capitaux investis par ces gens et supprimé les revenus qu'ils étaient en droit d'en attendre, et tout cela d'un seul coup. Nous ne leur avons accordé aucune indemnité.

Je veux bien admettre que l'industrie touristique relève probablement du gouvernement provincial. C'est évidemment la province qui délivre des licences aux camps touristiques. Mais cette industrie vit du poisson, lequel relève du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral ne peut en faire abstraction, surtout quand on voit, dans le cas qui nous occupe, que la pollution se répand de ma province dans le Manitoba. Le mercure se répand aussi dans le Manitoba par la rivière Assiniboine, en traversant la Saskatchewan. De toute évidence, aucun gouvernement fédéral ne peut s'abriter derrière le prétexte de responsabilité provinciale, car cela ne prendra pas du tout.

Qu'est-il arrivé à l'industrie des camps touristiques dans ma région, monsieur l'Orateur? Je vais vous donner deux exemples. Le plus vaste et le plus coûteux des camps, après une enquête minutieuse, a décidé de fermer